

COMMUNAUTE URBAINE

DE

BORDEAUX

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006**  
**(CONVOCAION DU 11 DECEMBRE 2006)**

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)	Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)	M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**MERIGNAC - Extension de la SAS SEIV AQUITAINE - Subvention d'équipement  
de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BELIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créée en 1966, la société SEIV Aquitaine est aujourd'hui spécialisée dans l'ingénierie d'étude, de réalisation, d'intégration et de maintenance d'ensembles mécaniques de précision. SEIV Aquitaine se positionne principalement sur les marchés traditionnels de l'aéronautique, du spatial et de la défense et de l'automobile, ainsi que sur les marchés émergents des grandes machines scientifiques (Laser mégajoule) ; ses principaux clients sont Alcatel Space, le CEA, la DGA, Dassault Aviation, EADS Space Transportation, SNECMA Propulsion solide, Thalès...

Au fil des années, SEIV Aquitaine a développé des compétences *en amont* de son cœur de métier d'étude et de réalisation mécanique, comme la *conception et le calcul* et *en aval* comme *l'intégration et la maintenance* ; elle s'est également dotée de fortes capacités de management d'affaires afin de se positionner comme un maître d'oeuvre pour ses clients.

Disposant de compétences et de moyens spécifiques très performants (CAO, calculs par éléments finis, analyse fonctionnelle, CFAO...), d'un savoir-faire polyvalent et capable d'une grande réactivité d'intervention, SEIV Aquitaine a ainsi été retenue par le CEA pour la mise en œuvre d'une ingénierie de maintenance pour la LIL (ligne d'intégration laser) du projet LMJ (Laser mégajoule).

Implantée depuis 1998 sur le parc Saint-Exupéry à Mérignac sur un terrain de près de 10.000 m<sup>2</sup> où elle emploie 75 personnes, pour un chiffre d'affaires 2005 de plus de 12 M€, SEIV Aquitaine souhaite aujourd'hui poursuivre son développement, et accroître son avantage concurrentiel en :

- consolidant son activité historique ASD par la prospection de nouveaux clients,
- développant une activité « Laser mégajoule » par la mise en œuvre de nouvelles compétences en optomécanique et optomécatronique,
- développant une activité « nucléaire civil » dans le cadre du démantèlement des centrales nucléaires.

Pour ce faire, SEIV Aquitaine envisage la réalisation de l'extension de plus de 60 % de la surface de ses bâtiments actuels (+ 1.300 m<sup>2</sup> d'ateliers et + 300 m<sup>2</sup> du bureau d'études), la mise en œuvre d'un Système d'Information de Gestion et l'acquisition de nouveaux matériels industriels (fraiseurs UGV 6 axes) et outils de contrôle (tracker laser) pour un montant total prévisionnel de près de 2 M€.

Parallèlement à ce programme d'investissements, SEIV Aquitaine va procéder à un renforcement des compétences de son équipe actuelle notamment en matière de maîtrise d'oeuvre de projet (calculs mécaniques, optomécatronique, sûreté de fonctionnement et sûreté nucléaire) ; l'équipe technique d'atelier devrait également être redimensionnée et de nouveaux métiers devraient apparaître (développement des fonctions « achat » « assurance qualité » et « logistique »), entraînant un programme de recrutements de 15 nouveaux CDI d'ici à fin 2008.

Le programme immobilier, financé par crédit-bail via la société Finamur, s'élève à 900.000 € ; situé en zone PAT à taux majoré, ce projet peut bénéficier d'une aide à l'immobilier d'entreprise limitée à 23 %, soit une aide publique maximale de 207.000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Extension du bâtiment :		Crédit-bail :	693.000 €
- VRD et fondations	112.800 €	Conseil Régional d'Aquitaine :	127.000 €
spéciales :	666.884 €	CUB :	50.000 €
- construction :			
Honoraires et divers :	120.316 €	Conseil Général de la	30.000 €
		Gironde :	
<b>TOTAL :</b>	<b>900.000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>900.000 €</b>

Le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde devraient entériner leur décision lors de leurs Commissions Permanentes respectives du 27 novembre 2006 et 8 décembre 2006.

Compte tenu de l'importance de ce projet d'investissements pour la stratégie de développement de la société SEIV Aquitaine à moyen terme, de l'implication de cette société dans le cadre des deux pôles de compétitivité Aerospace Valley et Route des Lasers et de son plan de recrutements et de formation d'ici à fin 2008, il vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'équipement de 50.000 € à verser à Finamur, au profit de la SAS SEIV Aquitaine, dans le cadre de l'extension de ses locaux à Mérignac;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, fixant les modalités et conditions de règlement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA 01 du budget de l'année 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Non participation des élus Communistes et apparentés

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
10 JANVIER 2007**

M. JEAN-CHARLES BRON